

# RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

## I ACTIVITÉS PRINCIPALES

Les activités de la BCE en 2005 sont décrites en détail dans les chapitres correspondants du *Rapport annuel*.

## 2 COMPTES FINANCIERS

En vertu de l'article 26.2 des statuts du SEBC, les comptes annuels de la BCE sont établis par le Directoire, conformément aux principes établis par le Conseil des gouverneurs. Ces comptes sont ensuite approuvés par le Conseil des gouverneurs, avant d'être publiés.

## 3 PROVISION POUR RISQUES DE CHANGE, DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE VARIATION DU COURS DE L'OR

La plupart des éléments d'actif et de passif de la BCE étant réévalués périodiquement aux cours de change et aux prix des titres en vigueur à cette date, la rentabilité de la BCE est fortement affectée par son exposition au risque de change et, dans une moindre mesure, par son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces risques découlent principalement de son important portefeuille d'avoirs de réserve officiels en dollars, en yens et en or, investis essentiellement en instruments portant intérêts.

Compte tenu de l'exposition importante de la BCE à ces risques et du niveau actuellement atteint par ses comptes de réévaluation, le Conseil des gouverneurs a décidé de constituer une provision pour risques de change, de taux d'intérêt et de variation du cours de l'or. Au 31 décembre 2005, un montant de 992 millions d'euros a été enregistré au titre de cette provision, avec pour effet de ramener à très exactement zéro le bénéfice net de l'exercice.

Cette provision sera affectée à la couverture des pertes réalisées et latentes, en particulier les moins-values latentes non couvertes par les comptes de réévaluation. Son montant sera réexaminé tous les ans.

## 4 RÉSULTATS FINANCIERS

Si la provision pour risques de change, de taux d'intérêt et de variation du cours de l'or n'avait pas été constituée, le bénéfice net de la BCE pour 2005 se serait établi à 992 millions d'euros. En 2004, la BCE avait enregistré une perte nette de 1 636 millions d'euros.

La perte de 2004 était principalement imputable à l'appréciation de l'euro. Elle s'est traduite par des moins-values latentes de la valeur en euros des portefeuilles d'actifs en dollars détenus par la BCE, qui ont été enregistrées en charge dans le compte de résultat. Le coût moyen des éléments d'actif et de passif libellés en dollars dans les livres de la BCE a également été ajusté sur la base du cours de change en fin d'exercice.

En 2005, la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et de l'or s'est traduite par une hausse sensible des comptes de réévaluation correspondants, mais n'a pas eu d'effet concomitant sur le compte de résultat. Les règles comptables harmonisées pour la BCE et l'Eurosystème, qui sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels, sont essentiellement fondées sur le principe de prudence. En particulier, elles ont pour objectif de garantir que les plus-values latentes résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif ne soient pas enregistrées comme des revenus, et donc comme des bénéfices distribuables. À l'inverse, les moins-values latentes résultant des réévaluations sont enregistrées en charge dans le compte de résultat à la fin de l'exercice.

En 2005, le produit net d'intérêt a augmenté principalement en raison d'une hausse des taux d'intérêt servis sur le dollar, après les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt domestiques et étrangers en 2004. Le produit net d'intérêt a été constitué par des gains à hauteur de 868 millions d'euros au titre de la part de la BCE dans les billets en euros en circulation.

Les charges d'exploitation de la BCE, y compris les amortissements, ont diminué de 7 % au total,

revenant de 374 millions d'euros en 2004 à 348 millions en 2005. Les charges de personnel ont diminué principalement en raison d'une modification du traitement comptable appliqué à l'enregistrement du montant des écarts actuariels associés au plan de retraite de la BCE et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le coût des retraites était très supérieur en 2004, en raison de la comptabilisation dans leur intégralité, l'année où elles sont intervenues, de pertes actuarielles d'un montant net de 23,7 millions d'euros. Depuis 2005, les écarts actuariels dépassant une limite prescrite doivent être amortis sur la durée résiduelle attendue de vie active des agents concernés.

Cette réduction des charges de personnel a toutefois été partiellement contrebalancée par l'incidence d'une hausse des effectifs sur la masse salariale.

Les autres charges d'exploitation ont également diminué, principalement du fait d'une réduction des honoraires et des commissions versées à des consultants.

En 2005, les émoluments du Directoire de la BCE se sont élevés au total à 2,1 millions d'euros (2,1 millions en 2004).

## **5 ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET GESTION DU RISQUE**

Le portefeuille de réserves de change de la BCE se compose des avoirs de réserve qui lui ont été transférés par les BCN de l'Eurosystème en vertu des dispositions de l'article 30 des statuts du SEBC, et des revenus y afférents. Il constitue les avoirs dont dispose la BCE pour réaliser des opérations sur le marché des changes conformément aux dispositions du Traité.

Le portefeuille de fonds propres de la BCE reflète le placement de son capital libéré, du fonds de réserve général et des revenus accumulés sur ce portefeuille au fil des années. Son objectif est de doter la BCE d'une réserve

lui permettant de faire face aux pertes éventuelles.

Les activités de placement de la BCE et sa gestion des risques associés sont décrites de façon plus détaillée dans le chapitre 2.

## **6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA BCE**

Les informations relatives au gouvernement d'entreprise de la BCE sont exposées dans le chapitre 7.

## **7 PERSONNEL**

L'effectif moyen employé par la BCE est passé de 1 261 en 2004 à 1 331 en 2005. Des informations complémentaires figurent dans l'annexe au compte de résultat et au chapitre 7, section 2, qui décrit également la stratégie des ressources humaines de la BCE.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

ACTIF	NUMÉRO DE RUBRIQUE DE L'ANNEXE	2005 EUROS	2004 EUROS
<b>Avoirs et créances en or</b>	<b>1</b>	<b>10 064 527 857</b>	<b>7 928 308 842</b>
<b>Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro</b>	<b>2</b>		
Créances sur le FMI		170 162 349	163 794 845
Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises		31 062 557 242	26 938 993 980
		<b>31 232 719 591</b>	<b>27 102 788 825</b>
<b>Créances en devises sur des résidents de la zone euro</b>	<b>2</b>	<b>2 908 815 389</b>	<b>2 552 016 565</b>
<b>Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro</b>	<b>3</b>		
Comptes auprès des banques, titres et prêts		13 416 711	87 660 507
<b>Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro</b>	<b>4</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Créances intra-Eurosystème</b>	<b>5</b>		
Créances relatives à la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème		45 216 783 810	40 100 852 165
Autres créances intra-Eurosystème (net)		5 147 038 409	3 410 918 324
		<b>50 363 822 219</b>	<b>43 511 770 489</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>6</b>		
Immobilisations corporelles		175 237 902	187 318 304
Autres actifs financiers		6 888 490 580	6 308 075 905
Produits à recevoir et charges constatées d'avance		1 091 945 157	770 894 480
Divers		4 397 807	6 933 022
		<b>8 160 071 446</b>	<b>7 273 221 711</b>
<b>Perte de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>1 636 028 702</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>102 743 398 213</b>	<b>90 091 820 641</b>

PASSIF	NUMÉRO DE RUBRIQUE DE L'ANNEXE	2005 EUROS	2004 EUROS
<b>Billets en circulation</b>	<b>7</b>	<b>45 216 783 810</b>	<b>40 100 852 165</b>
<b>Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro</b>	<b>8</b>	<b>1 050 000 000</b>	<b>1 050 000 000</b>
<b>Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro</b>	<b>9</b>	<b>649 304 896</b>	<b>137 462 706</b>
<b>Engagements en devises envers des résidents de la zone euro</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>4 967 080</b>
<b>Engagements en devises envers des non-résidents de la zone euro</b>	<b>10</b>		
Dépôts, comptes et autres engagements		<b>855 933 000</b>	<b>1 254 905 957</b>
<b>Engagements intra-Eurosystème</b>	<b>11</b>		
Engagements au titre du transfert de réserves de change		<b>39 782 265 622</b>	<b>39 782 265 622</b>
<b>Autres engagements</b>	<b>12</b>		
Charges à payer et produits constatés d'avance		1 331 685 870	1 136 708 542
Divers		632 012 224	265 799 279
		<b>1 963 698 094</b>	<b>1 402 507 821</b>
<b>Provisions</b>	<b>13</b>	<b>1 027 507 143</b>	<b>52 396 126</b>
<b>Comptes de réévaluation</b>	<b>14</b>	<b>8 108 628 098</b>	<b>1 921 117 190</b>
<b>Capital et réserves</b>	<b>15</b>		
Capital		4 089 277 550	4 089 277 550
Réserves		0	296 068 424
		<b>4 089 277 550</b>	<b>4 385 345 974</b>
<b>Total du passif</b>		<b>102 743 398 213</b>	<b>90 091 820 641</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

	NUMÉRO DE RUBRIQUE DE L'ANNEXE	2005 EUROS	2004 EUROS
Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises		889 408 789	422 418 698
Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème		868 451 848	733 134 472
Autres produits d'intérêt		1 794 267 421	1 456 650 188
<i>Produits d'intérêt</i>		<i>3 552 128 058</i>	<i>2 612 203 358</i>
Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés		(710 160 404)	(693 060 433)
Autres charges d'intérêt		(1 572 338 709)	(1 229 369 015)
<i>Charges d'intérêt</i>		<i>(2 282 499 113)</i>	<i>(1 922 429 448)</i>
<b>Produit net d'intérêt</b>	<b>18</b>	<b>1 269 628 945</b>	<b>689 773 910</b>
Plus/moins-values réalisées sur opérations financières	<b>19</b>	149 369 135	136 045 810
Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change	<b>20</b>	(97 494 081)	(2 093 285 109)
Dotations/reprises sur provisions pour risque de change et de taux d'intérêt		(992 043 443)	0
<b>Résultat net des opérations financières et des moins-values latentes et provisions pour risques</b>		<b>(940 168 389)</b>	<b>(1 957 239 299)</b>
<b>Charge nette de commissions</b>	<b>21</b>	<b>(182 373)</b>	<b>(261 517)</b>
<b>Autres produits</b>	<b>22</b>	<b>18 281 961</b>	<b>5 956 577</b>
<b>Total des produits nets</b>		<b>347 560 144</b>	<b>(1 261 770 329)</b>
Charges de personnel	<b>23</b>	(153 048 314)	(161 192 939)
Autres charges d'exploitation	<b>24</b>	(158 457 219)	(176 287 651)
Amortissement des immobilisations corporelles		(31 888 637)	(33 655 824)
Service de production des billets	<b>25</b>	(4 165 974)	(3 121 959)
<b>Bénéfice/(perte) de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>(1 636 028 702)</b>

Francfort-sur-le-Main, 7 mars 2006

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
Jean-Claude Trichet  
Président

# LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES<sup>1</sup>

## LA FORME ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque centrale européenne (BCE) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de la BCE et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables<sup>2</sup> que le Conseil des gouverneurs estime adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

## LES RÈGLES COMPTABLES

Les règles comptables appliquées sont les suivantes : réalité économique et transparence, prudence, prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan, importance relative, principe de spécialisation des exercices, principe de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et comparabilité.

## LA BASE COMPTABLE

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés pour valoriser au prix de marché les titres négociables, l'or ainsi que l'ensemble des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan. Les opérations portant sur des actifs et passifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

## LES ACTIFS ET PASSIFS EN OR ET DEVICES

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et charges sont convertis sur la base du cours de change en vigueur lors de la transaction. La réévaluation des éléments d'actif et de passif libellés en devises s'effectue devise par devise, pour les instruments financiers inscrits au bilan comme pour le hors bilan.

La réévaluation au prix du marché des éléments d'actif et de passif libellés en devises est traitée indépendamment de la réévaluation du cours de change.

L'or est valorisé au cours prévalant sur le marché à la fin de l'exercice. Il n'est fait aucune différence entre l'effet prix et l'effet cours de change pour la réévaluation de l'or. L'or est valorisé uniquement sur la base de son prix en euros par once d'or fin, calculé, pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2005, à partir du cours de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis le 30 décembre 2005.

## LES TITRES

Tous les titres et autres actifs négociables sont valorisés au prix moyen du marché à la date de clôture de l'exercice, ligne de titre par ligne de titre. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, les prix moyens du marché au 30 décembre 2005 ont été utilisés. Les titres non négociables sont valorisés à leur prix d'acquisition.

## LES MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DES PRODUITS

Les produits et charges sont pris en compte pendant la période au cours de laquelle ils sont respectivement acquis ou dus. Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente de devises, d'or et de titres sont portées au compte de résultat. Ces plus-values et moins-values réalisées sont calculées par rapport au coût moyen de l'actif concerné.

Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées en produits, mais directement dans un compte de réévaluation.

Les moins-values latentes sont portées au compte de résultat pour la partie qui excède les gains de réévaluation précédemment enregistrés dans le compte de réévaluation correspondant. Les moins-values latentes sur un titre, sur une devise donnée ou sur l'or ne sont pas compensées par des plus-values latentes portant respectivement sur d'autres titres, devises

1 Les règles et méthodes comptables de la BCE sont exposées de manière détaillée dans une décision du Conseil des gouverneurs de la BCE du 5 décembre 2002 (BCE/2002/11), JO L 58, 03.03.2003.

2 Ces règles et méthodes sont conformes aux dispositions de l'article 26.4 des statuts du SEBC, qui imposent la normalisation des règles relatives aux procédures comptables et d'information financière régissant les opérations de l'Eurosystème.

ou sur l'or. Dans le cas d'une moins-value latente sur un poste du bilan à la fin de l'exercice, le coût moyen de ce poste est ramené au taux de change et/ou la valeur de marché en fin d'année.

Les primes ou décotes nées de l'acquisition de titres sont assimilées à des intérêts et étalées sur la durée de vie résiduelle de la ligne de titres concernée.

#### **LES OPÉRATIONS DE CESSIION TEMPORAIRE**

Il s'agit d'opérations par lesquelles la BCE achète ou vend des titres dans le cadre d'un accord de pension ou accorde des prêts adossés à des garanties.

Dans le cadre d'une mise en pension, des titres sont vendus contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les racheter à la contrepartie à un prix convenu et à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan comme des dépôts garantis par des titres et donnent également lieu à une charge d'intérêt dans le compte de résultat. Les titres vendus dans le cadre d'un accord de ce type restent inscrits au bilan de la BCE.

Dans le cadre d'une prise en pension, des titres sont acquis contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les revendre à la contrepartie à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées à l'actif du bilan comme des prêts garantis mais ne sont pas incluses dans le portefeuille de titres de la BCE. Elles donnent lieu à un produit d'intérêt dans le compte de résultats.

Les opérations de cession temporaire (y compris les opérations de prêts de titres) effectuées dans le cadre d'un programme automatisé de prêt de titres ne sont comptabilisées dans le bilan que dans le cas où la garantie est fournie à la BCE sous la forme d'espèces pendant toute la durée de l'opération. En 2005, la BCE n'a pas reçu de garanties sous cette forme sur toute la durée de telles opérations.

#### **LES INSTRUMENTS DE HORS BILAN**

Les instruments en devises, à savoir les opérations de change à terme, les composantes à terme des *swaps* de change et autres instruments en devises entraînant l'échange d'une devise contre une autre à une date future sont inclus dans les positions nettes en devises pour le calcul des gains et des pertes de change. La réévaluation des instruments de taux d'intérêt s'effectue ligne à ligne. Les encours de contrats à terme à caractère ferme de taux d'intérêt sont comptabilisés dans des comptes hors bilan. Les appels de marge quotidiens sont enregistrés dans le compte de résultat.

#### **LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'approbation des états financiers par le Conseil des gouverneurs, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

#### **LES SOLDES INTRA-SEBC/LES SOLDES INTRA-EUROSYSTÈME**

Les transactions intra-SEBC sont des opérations transfrontières réalisées entre deux banques centrales de l'UE. Elles sont principalement traitées *via* le système *Target* – Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel (cf. chapitre 2) – et font apparaître des soldes bilatéraux sur les comptes réciproques des banques centrales de l'UE connectées à *Target*. Ces soldes bilatéraux sont quotidiennement affectés à la BCE, chaque BCN n'ayant ainsi qu'une position bilatérale nette unique vis-à-vis de la seule BCE. Cette position, inscrite sur les livres de la BCE, représente la créance nette ou l'engagement net de chaque BCN envers le reste du SEBC.

Les soldes intra-SEBC des BCN de la zone euro (à l'exception du capital de la BCE et des positions résultant du transfert d'avoirs de réserve à la BCE) sont présentés comme des créances ou des engagements au sein de l'Eurosystème et figurent dans le bilan de la

BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif.

Les soldes intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème figurent sous la forme d'un actif net unique dans le poste « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les soldes intra-SEBC des BCN n'appartenant pas à la zone euro (Danmarks Nationalbank, Sveriges Riksbank et Bank of England) auprès de la BCE figurent dans le poste « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro ».

### LE TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, à l'exception des terrains, sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. La méthode de calcul appliquée est celle de l'amortissement linéaire, celui-ci partant du trimestre qui suit l'acquisition et s'étalant sur la durée de vie estimée de l'actif, à savoir :

Ordinateurs, matériels et logiciels informatiques connexes, véhicules	4 ans
Matériel, mobilier et équipement	10 ans
Immeubles et dépenses immobilisées	25 ans
Immobilisations dont le coût est inférieur à 10 000 euros	Passées en totalité en charge l'année de leur acquisition

La période d'amortissement des immeubles et dépenses immobilisées liés aux locaux actuels de la BCE a été réduite afin de garantir que ces actifs soient passés en totalité en charge avant que la BCE ne s'installe dans ses nouveaux locaux.

### LE PLAN DE RETRAITE DE LA BCE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La BCE met en œuvre un régime à prestations définies pour ses employés. Celui-ci est financé par des actifs détenus dans un fonds à long

terme d'avantages du personnel. La BCE a modifié ses règles et méthodes comptables avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'incidence de cette modification sur les états financiers est présentée ci-après.

### Le bilan

L'élément figurant désormais au passif du bilan au titre du régime à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture du bilan, diminuée de la juste valeur des actifs du fonds de pension servant à financer ces engagements, corrigée des écarts actuariels non comptabilisés.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à l'aide des taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie, libellées en euros et assorties d'une échéance proche de celle des engagements de retraite correspondants.

Des écarts actuariels peuvent apparaître en raison d'un ajustement en fonction de l'expérience (lorsque les chiffres effectifs diffèrent des hypothèses actuarielles précédemment formulées) ainsi que d'une modification des hypothèses actuarielles.

Jusqu'en 2005, la BCE publiait séparément l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du fonds de pension (données brutes). En outre, l'ensemble des écarts actuariels étaient comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice auquel ils se rapportaient. Par conséquent, les chiffres de 2004 utilisés à des fins de comparaison ont été reclassés afin d'être conformes aux règles et méthodes comptables révisées. Dans la mesure où l'ensemble des écarts actuariels étaient précédemment enregistrés pour totalité au cours de l'exercice auquel ils se rapportaient, aucun ajustement préalable du compte de résultat n'a été nécessaire à cet égard.



### *Le compte de résultat*

Le montant net désormais imputé au compte de résultat recouvre :

- (a) le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations ;
- (b) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies ;
- (c) le rendement attendu des actifs du fonds ; et
- (d) les écarts actuariels inscrits au compte de résultat, en appliquant un « corridor » de 10 %.

### *L'approche du « corridor » de 10 %*

Les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui excèdent la plus grande de ces deux valeurs, soit (a) 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ou (b) 10 % de la juste valeur des actifs du fonds, doivent être amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

### *Les pensions de retraite des membres du Directoire et autres avantages postérieurs à l'emploi*

Les dispositions relatives aux retraites des membres du Directoire et au risque d'invalidité du personnel ne sont pas financées par un mécanisme spécifique. Le coût attendu de ces avantages est comptabilisé sur la durée du mandat/de service des membres du Directoire/du personnel, à l'aide d'une approche comptable analogue à celle des régimes de retraite à prestations définies. Les écarts actuariels sont enregistrés de la même manière que précédemment.

Ces obligations sont réévaluées tous les ans par des actuaires indépendants afin de déterminer le passif approprié dans les états financiers.

### **LES BILLETS EN CIRCULATION**

La BCE et les douze BCN de la zone euro, qui constituent ensemble l'Eurosystème, émettent des billets de banque en euros<sup>3</sup>. La valeur totale

des billets en euros en circulation est répartie entre les banques centrales de l'Eurosystème le dernier jour ouvré de chaque mois, conformément à la clé de répartition des billets<sup>4</sup>.

La part attribuée à la BCE représente 8 % de la valeur totale des billets en euros en circulation et figure au passif du bilan dans le poste « Billets en circulation ». La part allouée à la BCE est adossée à des créances sur les BCN. Ces créances, qui sont rémunérées<sup>5</sup>, figurent dans la sous-rubrique « Créances intra-Eurosystème : créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. « Les soldes intra-SEBC/Les soldes intra-Eurosystème » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). Les produits d'intérêt de ces créances sont inclus dans le poste « Produit net d'intérêt ». Le Conseil des gouverneurs a décidé en 2002 que ces revenus seraient distribués de manière distincte aux BCN, sous la forme d'un acompte sur dividendes à la fin de chaque trimestre<sup>6</sup>. Ils sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE pour l'exercice est inférieur au revenu issu des billets en euros en circulation, en tenant compte également de toute décision du Conseil des gouverneurs d'en transférer une partie vers la provision pour risque de change, de taux d'intérêt et de variation du cours de l'or, et sous réserve enfin de toute décision du Conseil des gouverneurs d'imputer les charges supportées par la BCE à l'occasion de l'émission et du traitement des billets en euros.

3 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 relative à l'émission des billets en euros (BCE/2001/15), JO L 337, 20.12.2001, modifiée

4 La « clé de répartition des billets en euros » désigne les pourcentages résultant de la prise en compte de la part de la BCE dans le total des billets en euros émis et de l'application à la part des BCN dans ce total d'une clé de répartition identique à celle du capital souscrit.

5 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres participants à compter de l'exercice 2002 (BCE/2001/16), JO L 337, 20.12.2001, modifiée

6 Décision de la BCE du 21 novembre 2002 concernant la distribution aux banques centrales nationales des États membres participants du revenu de la Banque centrale européenne relatif aux billets en euros en circulation (BCE/2002/9), JO L 323, 28.11.2002. Cette décision a été abrogée et remplacée par la décision BCE/2005/11, JO L 311, 26.11.2005, qui est entrée en vigueur le 18 novembre 2005. Depuis 2006, cette distribution a lieu en fin d'année uniquement.

## QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu du fait que la BCE est une banque centrale, le Directoire estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers.

Conformément à l'article 27 des statuts du SEBC et sur recommandation du Conseil des gouverneurs, le Conseil de l'UE a approuvé la nomination du cabinet KPMG *Deutsche Treuhand-Gesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft* en tant qu'auditeur externe de la BCE pour une période de cinq ans s'achevant à la fin de l'exercice 2007.

## ANNEXE AU BILAN

### I AVOIRS ET CRÉANCES EN OR

Au 31 décembre 2005, la BCE détenait 23,1 millions d'onces d'or fin (24,7 millions d'onces en 2004). Cette diminution a résulté de ventes d'or effectuées conformément à l'Accord du 27 septembre 2004 sur les avoirs en or des banques centrales, dont la BCE est signataire. La valeur globale de ces avoirs a augmenté par rapport à fin 2004 en raison d'une hausse significative du cours de l'or en 2005 (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

### 2 CRÉANCES EN DEVISES SUR DES RÉSIDENTS ET DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

#### *Créances sur le FMI*

Cette rubrique représente les avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la BCE au 31 décembre 2005. Elle résulte de la mise en œuvre d'un dispositif d'achat et de vente de DTS conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), en vertu duquel le FMI est autorisé à organiser des ventes et achats de DTS contre euros pour le compte de la BCE, tout en maintenant les avoirs de celle-ci à l'intérieur d'une fourchette donnée. Le DTS est défini comme un panier de devises. Sa valeur est déterminée comme la somme pondérée des taux de change des quatre principales devises (euro, yen, livre sterling et dollar des États-Unis). À des fins comptables, les DTS sont traités comme des devises (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

#### *Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises*

#### *Créances en devises sur des résidents de la zone euro*

Ces créances sont constituées de comptes ouverts auprès des banques, de prêts libellés en devises étrangères et de placements sous forme de titres, libellés en dollars des États-Unis et en yens, et peuvent être ventilées comme suit :

<i>Créances sur des non-résidents de la zone euro</i>	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Comptes courants	5 149 756 962	2 682 171 017	2 467 585 945
Dépôts sur le marché monétaire	1 182 580 317	848 227 002	334 353 315
Accords de prise en pension	1 306 216 228	2 408 046 989	(1 101 830 761)
Titres	23 424 003 735	21 000 548 972	2 423 454 763
Total	31 062 557 242	26 938 993 980	4 123 563 262

<i>Créances sur des résidents de la zone euro</i>	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Comptes courants	25 019	26 506	(1 487)
Dépôts sur le marché monétaire	2 908 790 370	2 547 022 979	361 767 391
Accords de prise en pension	0	4 967 080	(4 967 080)
Total	2 908 815 389	2 552 016 565	356 798 824

L'augmentation de ces postes en 2005 est essentiellement due à la revalorisation en fin d'année des actifs de la BCE libellés en dollars des États-Unis (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

### 3 CRÉANCES EN EUROS SUR DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Au 31 décembre 2005, ces créances sont constituées de dépôts bancaires auprès de non-résidents de la zone euro.

### 4 AUTRES CRÉANCES EN EUROS SUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE LA ZONE EURO

Au 31 décembre 2005, ces créances sont constituées d'un dépôt bancaire auprès d'un résident de la zone euro.

## 5 CRÉANCES INTRA-EUROSYSTÈME

### *Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème*

Cette rubrique recouvre les créances de la BCE vis-à-vis des BCN de la zone euro relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

### *Autres créances intra-Eurosystème (net)*

Cette rubrique recouvre les soldes constitués, à l'occasion de l'utilisation du système *Target*, par les banques centrales de la zone euro vis-à-vis de la BCE ainsi que les montants dus en liaison avec les acomptes sur dividendes versés par la BCE au titre du revenu monétaire. Au 31 décembre 2005, les BCN de la zone euro étaient redevables d'un montant de 634 millions d'euros (536 millions en 2004) en liaison avec les acomptes sur dividendes versés par la BCE au titre du revenu monétaire. Cette somme représente les acomptes sur dividendes versés aux BCN de la zone euro au titre de ce revenu pour les trois premiers trimestres de l'année, qui ont été rappelés par la suite (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 18 « Produit net d'intérêt »).

	2005 euros	2004 euros
Montants dont les BCN de la zone euro sont redevables au titre de <i>Target</i>	75 906 443 905	64 024 554 579
Montants dus aux BCN de la zone euro au titre de <i>Target</i>	(71 393 877 603)	(61 149 859 140)
Solde <i>Target</i> net	4 512 566 302	2 874 695 439
Montants dont les BCN de la zone euro sont redevables/ (dus aux BCN de la zone euro) au titre de l'acompte sur dividende de la BCE relatif aux billets	634 472 107	536 222 885
Autres créances intra-Eurosystème (net)	5 147 038 409	3 410 918 324

## 6 AUTRES ACTIFS

### *Immobilisations corporelles*

Au 31 décembre 2005, ces actifs étaient constitués des éléments suivants :

	Valeur nette comptable au 31 déc. 2005 euros	Valeur nette comptable au 31 déc. 2004 euros	Variation euros
Terrains et immeubles	128 986 932	135 997 016	(7 010 084)
Matériels informatiques et logiciels	30 751 165	43 089 388	(12 338 223)
Matériel, mobilier, équipements et véhicules	2 929 688	3 809 292	(879 604)
Immobilisations en cours	11 576 491	3 215 050	8 361 441
Autres immobilisations corporelles	993 626	1 207 558	(213 932)
Total	175 237 902	187 318 304	(12 080 402)

La diminution de ce poste est essentiellement due à l'absence d'ajouts importants dans les rubriques « Terrains et immeubles » ou « Matériels informatiques et logiciels » en 2005, contrairement à 2004.

L'augmentation enregistrée dans la rubrique « Immobilisations en cours » concerne principalement les nouveaux locaux de la BCE. Les transferts de cette rubrique vers les comptes d'immobilisations corporelles correspondants sont effectués une fois que les actifs sont utilisés.

### **Autres actifs financiers**

Les principales composantes de cette rubrique sont les suivantes :

	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Titres libellés en euros	5 710 256 343	5 399 222 333	311 034 010
Accords de prise en pension en euros	1 136 043 600	869 977 933	266 065 667
Autres actifs financiers	42 190 637	38 875 639	3 314 998
Total	6 888 490 580	6 308 075 905	580 414 675

- (a) Les titres en euros et les accords de prise en pension en euros constituent les investissements des fonds propres de la BCE (cf. également la note 12 « Autres engagements »).
- (b) À fin 2004, le portefeuille-titres du plan de retraite de la BCE, évalué à 120,2 millions d'euros, était classé dans cette rubrique. Il est à présent classé comme engagement au titre du régime de retraite dans la rubrique « Autres engagements » (cf. « Le plan de retraite de la BCE et autres avantages postérieurs à l'emploi » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).
- (c) En 2005, la BCE a acquis 211 actions supplémentaires de la Banque des règlements internationaux (BRI). Cette opération a porté à 3 211 le nombre total d'actions de cet organisme détenues par la BCE, qui sont comptabilisées au coût d'acquisition de 41,8 millions d'euros.

### **Produits à recevoir et charges constatées d'avance**

En 2005, cette rubrique comprenait les intérêts courus sur les créances de la BCE au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème pour le dernier trimestre de l'année (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les intérêts courus sur des titres et autres actifs financiers figurent également dans cette rubrique.

### **Divers**

Cette rubrique comprend une créance sur le ministère des Finances d'Allemagne fédérale au titre de la TVA récupérable et d'autres impôts indirects. Ces impôts sont remboursables aux termes de l'article 3 du Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, qui s'applique à la BCE en vertu de l'article 40 des statuts du SEBC.

## **7 LES BILLETS EN CIRCULATION**

Cette rubrique recouvre la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

## **8 ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS D'AUTRES RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO**

Cette rubrique comprend les dépôts effectués par les membres de l'Association bancaire pour l'euro (ABE) en vue de constituer des garanties auprès de la BCE pour les règlements effectués par les membres de l'ABE par l'intermédiaire du système *Target*.

## **9 ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO**

Ces engagements représentent principalement les soldes des comptes ouverts auprès de la BCE par les banques centrales nationales de pays ne participant pas à la zone euro provenant d'opérations effectuées par l'intermédiaire du système *Target* (cf. « Les soldes intra-SEBC/les soldes intra-Eurosystème » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

## 10 ENGAGEMENTS EN DEVISES ENVERS DES RÉSIDENTS ET DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Les engagements résultant d'accords de pension conclus avec des résidents et des non-résidents de la zone euro en liaison avec la gestion des réserves en devises de la BCE sont les suivants :

<i>Engagements envers des résidents de la zone euro</i>	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Accords de mise en pension	0	4 967 080	(4 967 080)

<i>Engagements envers des non-résidents de la zone euro</i>	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Accords de mise en pension	855 933 000	1 254 905 957	(398 972 957)

## 11 ENGAGEMENTS INTRA-EUROSYSTÈME

Cette rubrique représente les engagements vis-à-vis des BCN de la zone euro provenant du transfert des avoirs de réserve de change à la BCE lorsqu'elles rejoignent l'Eurosystème. En 2004, deux modifications ont été apportées à ces soldes afin de refléter (a) la révision, prévue tous les cinq ans, des parts des BCN dans la clé de répartition pour la souscription du capital de la BCE intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et (b) l'adhésion de dix nouveaux États membres à l'UE le 1<sup>er</sup> mai 2004, qui a également modifié cette clé de répartition. Ces deux ajustements ont eu pour effet de ramener ces soldes de 40,5 milliards d'euros à 39,8 milliards. Aucun autre ajustement n'est intervenu en 2005.

Ces engagements sont rémunérés au dernier taux marginal disponible servi lors des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème, après ajustement pour tenir compte de la non-rémunération de la composante en or (cf. la note 18 « Produit net d'intérêt »).

	Clé de répartition du capital %	euros
Banque nationale de Belgique	2,5502	1 419 101 951
Deutsche Bundesbank	21,1364	11 761 707 508
Banque de Grèce	1,8974	1 055 840 343
Banco de España	7,7758	4 326 975 513
Banque de France	14,8712	8 275 330 931
Central Bank and Financial Services Authority of Ireland	0,9219	513 006 858
Banca d'Italia	13,0516	7 262 783 715
Banque centrale du Luxembourg	0,1568	87 254 014
De Nederlandsche Bank	3,9955	2 223 363 598
Oesterreichische Nationalbank	2,0800	1 157 451 203
Banco de Portugal	1,7653	982 331 062
Suomen Pankki – Finlands Bank	1,2887	717 118 926
<b>Total</b>	<b>71,4908</b>	<b>39 782 265 622</b>

## 12 AUTRES ENGAGEMENTS

Cette rubrique comprend essentiellement les intérêts dus aux BCN au titre de leurs créances relatives aux réserves de change transférées (cf. la note 11 « Engagements intra-Eurosystème »). Ce solde comprend également (a) les autres charges constatées d'avance et les engagements au titre d'opérations de pension en cours, pour un montant de 556 millions d'euros, menées en liaison avec la gestion des fonds propres de la BCE (cf. la note 6 « Autres actifs ») et (b) les engagements nets au titre des obligations de la BCE en matière de retraite.

### *Plan de retraite de la BCE et autres avantages postérieurs à l'emploi*

Les montants comptabilisés au bilan s'agissant des obligations de la BCE au titre des retraites (cf. « Plan de retraite de la BCE et autres avantages postérieurs à l'emploi » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables) sont les suivants :

	2005 millions d'euros	2004 millions d'euros
Valeur actuelle des obligations	223,5	178,5
Juste valeur des actifs du fonds	(161,2)	(120,2)
Écarts actuariels non comptabilisés	6,5	0
Passif comptabilisé au bilan	68,8	58,3

Les obligations au titre du régime de retraite des membres du Directoire et des provisions pour invalidité du personnel sont incluses dans la valeur actuelle des obligations au titre des retraites pour un montant de 30,4 millions d'euros (23 millions en 2004).

Les montants enregistrés en 2005 dans le compte de résultat et les montants qui l'auraient été en 2004 dans les rubriques « Coût des services rendus au cours de l'exercice », « Coût financier » et « Rendement attendu des actifs du fonds » sont les suivants :

	2005 millions d'euros	2004 millions d'euros
Coût des services rendus	24,6	17,6
Coût financier	6,2	4,8
Rendement attendu des actifs du fonds	(5,2)	(4,2)
Écarts actuariels enregistrés dans l'année	0	23,7
Total inclus dans le poste « Charges de personnel »	25,6	41,9

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est modifiée comme suit :

	2005 millions d'euros	2004 millions d'euros
Obligation au titre des prestations définies en début d'exercice	178,5	123,4
Coût des services	24,6	17,6
Coût financier	6,2	4,8
Cotisations versées par les participants au fonds	9,3	8,4
Autres variations nettes des engagements représentatifs des cotisations des participants au fonds	6,1	1,8
Prestations servies	(2,2)	(1,0)
Écarts actuariels	1,0	23,5
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	223,5	178,5

La juste valeur des actifs du régime est modifiée comme suit :

	2005 millions d'euros	2004 millions d'euros
Juste valeur des actifs du fonds en début d'exercice	120,2	91,8
Rendement attendu	5,2	4,2
Écarts actuariels	7,5	(0,2)
Cotisations versées par l'employeur	14,7	14,6
Cotisations versées par les participants au fonds	9,3	8,4
Prestations servies	(1,8)	(0,4)
Autres variations nettes des actifs représentatifs des cotisations des participants au fonds	6,1	1,8
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture de l'exercice	161,2	120,2

Pour effectuer les valorisations dont il est fait état dans cette note, les actuaires ont utilisé des hypothèses approuvées par le Directoire aux fins de comptabilisation et d'information financière.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite du personnel sont présentées ci-après. Le taux de rendement attendu des actifs du fonds est utilisé par les actuaires pour calculer la charge annuelle enregistrée dans le compte de résultat.

	2005 %	2004 %
Taux d'actualisation	4,10	4,50
Taux de rendement attendu des actifs du fonds	6,00	6,00
Hausses futures des salaires	2,00	3,75
Augmentations futures des retraites	2,00	2,25

### 13 PROVISIONS

Compte tenu des expositions importantes de la BCE aux risques de change, de taux d'intérêt et de variation du cours de l'or, ainsi que du niveau actuellement atteint par ses comptes de réévaluation, le Conseil des gouverneurs a jugé opportun de mettre en place une provision spéciale contre ces risques. Au 31 décembre 2005, cette provision s'élevait à 992 millions d'euros, le bénéfice net étant par conséquent ramené à très exactement zéro.

La provision sera utilisée pour financer des pertes futures réalisées et latentes, en particulier les moins-values latentes non couvertes par les comptes de réévaluation. Le montant de cette provision et son adéquation sont revus chaque année, en fonction de l'évaluation par la BCE de son exposition future aux risques de change, de taux d'intérêt et de variation du cours de l'or. Cette évaluation se fonde sur des méthodes d'estimation des risques financiers communément admises.

Une provision adéquate au titre de l'obligation contractuelle de la BCE de restituer dans leur état initial ses locaux actuels lorsqu'elle les quittera pour s'installer dans son site définitif et d'autres provisions figurent également dans cette rubrique.

### 14 COMPTES DE RÉÉVALUATION

Ces comptes représentent les réserves de réévaluation provenant des plus-values latentes sur les actifs et passifs.

	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Or	4 362 459 301	1 853 957 106	2 508 502 195
Devises étrangères	3 737 934 137	0	3 737 934 137
Titres	8 234 660	67 160 084	(58 925 424)
<b>Total</b>	<b>8 108 628 098</b>	<b>1 921 117 190</b>	<b>6 187 510 908</b>

Les cours de change utilisés pour la réévaluation de fin d'exercice sont les suivants :

Taux de change	2005	2004
Dollars des États-Unis pour 1 euro	1,1797	1,3621
Yens pour 1 euro	138,90	139,65
Euros pour 1 DTS	1,2099	1,1396
Euros par once d'or fin	434,856	321,562

### 15 CAPITAL ET RÉSERVES

#### Capital

Le capital souscrit de la BCE s'élève à 5,565 milliards d'euros et le montant libéré à 4,089 milliards. Les BCN de la zone euro ont entièrement libéré leur part dans le capital, qui s'élève à 3,978 milliards d'euros (aucun changement n'est intervenu en 2005), de la façon suivante<sup>7</sup>:

	Clé de répartition du capital %	euros
Banque nationale de Belgique	2,5502	141 910 195
Deutsche Bundesbank	21,1364	1 176 170 751
Banque de Grèce	1,8974	105 584 034
Banco de España	7,7758	432 697 551
Banque de France	14,8712	827 533 093
Central Bank and Financial Services Authority of Ireland	0,9219	51 300 686
Banca d'Italia	13,0516	726 278 371
Banque centrale du Luxembourg	0,1568	8 725 401
De Nederlandsche Bank	3,9955	222 336 360
Oesterreichische Nationalbank	2,0800	115 745 120
Banco de Portugal	1,7653	98 233 106
Suomen Pankki – Finlands Bank	1,2887	71 711 893
<b>Total</b>	<b>71,4908</b>	<b>3 978 226 562</b>

<sup>7</sup> Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche. Les totaux figurant dans les tableaux de cette section peuvent ne pas être égaux en raison des écarts d'arrondis.



Les treize BCN hors zone euro sont tenues, à titre de participation aux frais de fonctionnement de la BCE, de libérer un pourcentage minimum du montant de leur capital souscrit. En 2004, ce pourcentage a été porté de 5 % à 7 %. Y compris les montants reçus des dix nouvelles BCN ne faisant pas partie de la zone euro, cette contribution s'est élevée au total à 111 050 988 euros à fin 2004. Aucun changement n'est intervenu en 2005. Contrairement aux BCN de la zone euro, les BCN hors zone euro n'ont aucun droit sur les bénéfices distribuables de la BCE, dont ceux provenant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, et ne sont pas non plus tenues de financer les pertes de la BCE.

Les BCN hors zone euro ont versé les montants suivants :

	Clé de répartition du capital %	euros
Česká národní banka	1,4584	5 680 860
Danmarks Nationalbank	1,5663	6 101 159
Eesti Pank	0,1784	694 916
Banque centrale de Chypre	0,1300	506 385
Latvijas Banka	0,2978	1 160 011
Lietuvos bankas	0,4425	1 723 656
Magyar Nemzeti Bank	1,3884	5 408 191
Banque centrale de Malte	0,0647	252 024
Narodowy Bank Polski	5,1380	20 013 889
Banka Slovenije	0,3345	1 302 967
Národná banka Slovenska	0,7147	2 783 948
Sveriges Riksbank	2,4133	9 400 451
Bank of England	14,3822	56 022 530
<b>Total</b>	<b>28,5092</b>	<b>111 050 988</b>

## INSTRUMENTS DE HORS BILAN

### 16 PROGRAMME AUTOMATIQUE DE GESTION DE PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, la BCE a conclu un accord relatif à un programme automatique de gestion de prêts de titres, dans le cadre duquel un intermédiaire spécialement désigné à cet effet conclut des opérations de prêt de titres pour le compte de la BCE avec un certain nombre de contreparties reconnues par la BCE comme contreparties éligibles. Dans le cadre de cet accord, il subsistait au 31 décembre 2005 des opérations de cession temporaire pour un montant de 0,9 milliard d'euros (1 milliard en 2004) (cf. « Les opérations de pension » dans les notes relatives aux règles et aux méthodes comptables).

### 17 CONTRATS À TERME À CARACTÈRE FERME DE TAUX D'INTÉRÊT

En 2005, des contrats à terme à caractère ferme de taux d'intérêt libellés en devises ont été utilisés dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE. Au 31 décembre 2005, l'encours des transactions s'élevait à :

Contrats à terme à caractère ferme de taux d'intérêt libellés en devises	Montant du contrat Contre-valeur en euros
Achats	5 021 586 677
Ventes	100 873 103

## ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 18 PRODUIT NET D'INTÉRÊT

#### *Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises*

Ce poste comprend les produits d'intérêt, déduction faite des charges d'intérêt, au titre des créances et engagements libellés en devises, comme suit :

	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Intérêts sur comptes courants	7 519 063	3 744 188	3 774 875
Revenus des dépôts du marché monétaire	124 214 410	49 854 512	74 359 898
Prises en pension	153 568 329	63 759 141	89 809 188
Revenus nets sur titres	641 956 243	317 073 827	324 882 416
<b>Total des produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises</b>	<b>927 258 045</b>	<b>434 431 668</b>	<b>492 826 377</b>
Charges d'intérêt sur comptes courants	(221 697)	(32 020)	(189 677)
Mises en pension	(37 562 595)	(11 947 990)	(25 614 605)
Autres charges d'intérêt (net)	(64 964)	(32 960)	(32 004)
<b>Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises (nets)</b>	<b>889 408 789</b>	<b>422 418 698</b>	<b>466 990 091</b>

Les produits d'intérêt ont nettement augmenté en 2005 en raison de la hausse des taux d'intérêt appliqués aux actifs libellés en dollars des États-Unis.

#### *Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème*

Ce poste comprend les produits d'intérêt de la BCE liés à sa part de 8 % dans l'émission totale des billets en euros. Les intérêts sur les créances de la BCE au titre de sa part des billets sont

déterminés en fonction du dernier taux marginal disponible servi lors des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème. Ces produits sont répartis entre les BCN comme indiqué dans la rubrique « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables.

Sur la base des estimations des résultats financiers de la BCE pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, le Conseil des gouverneurs a décidé, en décembre 2005 :

(a) de rappeler les trois acomptes trimestriels sur dividendes déjà versés aux BCN au cours de l'année, d'un montant total de 634 millions d'euros ;

(b) de ne pas procéder au dernier versement trimestriel de 234 millions.

#### *Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés*

Sous cette rubrique figure la rémunération versée aux BCN de la zone euro au titre de leurs créances sur la BCE relatives aux avoirs de réserve transférés en vertu de l'article 30.1 des statuts du SEBC.

#### *Autres produits d'intérêt et Autres charges d'intérêt*

Ces postes comprennent les produits (1,6 milliard d'euros contre 1,2 milliard en 2004) et les charges (1,5 milliard contre 1,1 milliard en 2004) d'intérêt résultant des transactions *Target*. Les produits et charges d'intérêt relatifs à d'autres créances et engagements libellés en euros figurent également dans cette rubrique.

## 19 PLUS/MOINS-VALUES RÉALISÉES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les plus values nettes réalisées sur les opérations financières en 2005 ont été les suivantes :

	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Plus-values nettes réalisées sur titres	14 854 774	94 643 135	(79 788 361)
Plus-values/ (moins-values) nettes de change réalisées	134 514 361	41 402 675	93 111 686
Plus-values réalisées sur opérations financières	149 369 135	136 045 810	13 323 325

## 20 MOINS-VALUES LATENTES SUR ACTIFS FINANCIERS ET POSITIONS DE CHANGE

	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Moins-values latentes sur titres	(97 487 772)	(28 485 006)	(69 002 766)
Moins-values latentes de change	(6 309)	(2 064 800 103)	2 064 793 794
Total	(97 494 081)	(2 093 285 109)	1 995 791 028

Cette charge résulte principalement de l'ajustement du coût d'acquisition moyen des avoirs en dollars de la BCE à leur cours en vigueur lors de la clôture de l'exercice.

## 21 CHARGE NETTE DE COMMISSIONS

	2005 euros	2004 euros	Variation euros
Commissions (produits)	473 432	297 964	175 468
Commissions (charges)	(655 805)	(559 481)	(96 324)
Charge nette de commissions	(182 373)	(261 517)	79 144

Les produits figurant dans cette rubrique proviennent essentiellement des pénalités imposées aux établissements de crédit pour manquement aux obligations en matière de constitution de réserves obligatoires. Les charges concernent principalement des frais à payer sur comptes courants et relatifs à l'exécution de contrats à terme à caractère ferme de taux d'intérêt libellés en devises (cf. la note 17 « Contrats à terme à caractère ferme de taux d'intérêt »).

## 22 AUTRES PRODUITS

Les divers produits perçus durant l'exercice proviennent essentiellement de la reprise de provisions administratives devenues sans objet. En particulier, à la suite de modifications des contrats de location passés par la BCE, la réévaluation à la baisse de la provision au titre de l'obligation contractuelle de restituer dans leur état initial ses locaux actuels lorsqu'elle les quittera a entraîné une augmentation de cette rubrique.

## 23 CHARGES DE PERSONNEL

Les traitements et indemnités et les cotisations au régime d'assurance maladie (126,9 millions d'euros, après 120 millions en 2004) figurent sous ce poste. Les émoluments versés aux membres du Directoire de la BCE se sont élevés à 2,1 millions d'euros (2,1 millions en 2004). En 2005, les indemnités temporaires versées aux membres du Directoire qui ont quitté celui-ci et les retraites perçues par les anciens membres ou leurs ayants droits se sont élevées à 0,4 million d'euros (0,5 million en 2004).

Le régime des traitements et indemnités, y compris les émoluments des titulaires de postes de direction, est calqué pour l'essentiel sur celui des Communautés européennes auquel il est donc comparable.

Ce poste inclut également un montant de 25,6 millions d'euros (41,9 millions en 2004)

comptabilisé au titre du plan de retraite de la BCE et des autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. la note 12 « Autres engagements »).

La diminution du poste « Charges de personnel » est essentiellement due à une modification du traitement comptable appliqué aux écarts actuariels s'agissant du plan de retraite de la BCE et des autres avantages postérieurs à l'emploi. En 2004, la charge liée aux retraites était nettement supérieure en raison de la comptabilisation dans leur intégralité l'année où elles sont intervenues de pertes actuarielles nettes pour un montant de 23,7 millions d'euros. Avec l'application en 2005 de l'approche du « corridor » à 10 %, aucun écart actuariel n'a été enregistré dans le compte de résultat (cf. la note 12 « Autres engagements »).

À fin 2005, la BCE employait 1 351 personnes, dont 131 à des postes de direction. Les mouvements de personnel suivants ont été observés en 2005 :

	2005	2004
Au 1 <sup>er</sup> janvier	1 309	1 213
Nouveaux membres du personnel	82	137
Démissions	40	41
Au 31 décembre	1 351	1 309
Effectif moyen	1 331	1 261

## 24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste couvre toutes les autres dépenses courantes ayant trait aux loyers, à l'entretien des locaux et de l'équipement, aux biens et matériels consommables, aux honoraires versés et aux autres services et fournitures ainsi qu'aux frais de recrutement, de déplacement, d'installation, de formation et de réinstallation du personnel.

## 25 SERVICES DE PRODUCTION DES BILLETS

Ces dépenses ont trait aux coûts de transport transfrontières des billets en euros entre BCN pour faire face aux fluctuations imprévues de la demande. Ces coûts sont supportés de façon centralisée par la BCE.



## ANNEXE RELATIVE À LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES/COUVERTURE DES PERTES

*Cette annexe ne fait pas partie des états financiers de la BCE pour l'année 2005.*

### REVENU LIÉ À LA PART DE LA BCE DANS LE TOTAL DES BILLETS EN CIRCULATION

En 2004, à la suite d'une décision du Conseil des gouverneurs, un revenu de 733 millions d'euros lié à la part de la BCE dans le total des billets en circulation a été conservé afin d'assurer que la distribution totale du bénéfice de la BCE pour l'année ne dépasse pas le bénéfice net pour l'exercice. De même, en 2005, un montant de 868 millions d'euros a été conservé. Ces deux montants représentent la totalité du revenu issu de la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation au cours des deux années considérées.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICES/COUVERTURE DES PERTES

Conformément à l'article 33 des statuts du SEBC, le bénéfice net de la BCE doit être transféré dans l'ordre suivant :

- (a) un montant à déterminer par le Conseil des gouverneurs, qui ne peut dépasser 20 % du bénéfice net, est transféré au fonds de réserve général dans la limite de 100 % du capital ; et
- (b) le bénéfice net restant est distribué aux détenteurs de parts de la BCE proportionnellement aux parts qu'ils ont libérées.

Si la BCE enregistre une perte, celle-ci est couverte par le fonds de réserve général de la BCE et, si nécessaire, après décision du Conseil des gouverneurs, par le revenu monétaire de l'exercice financier concerné au *pro rata* et jusqu'à concurrence des montants alloués aux BCN, conformément à l'article 32.5 des Statuts<sup>1</sup>.

En 2005, la constitution d'une provision à hauteur de 992 millions d'euros pour risques de change, de taux d'intérêt et de variation du cours de l'or a ramené le bénéfice net à très exactement zéro. Par conséquent, il n'a pas été effectué de transfert au fonds de réserve général ni de distribution de bénéfice aux détenteurs de parts de la BCE. Il n'a pas non plus été nécessaire de couvrir une perte.

	2005 euros	2004 euros
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice	0	(1 636 028 702)
Prélèvement sur le fonds de réserve général	0	296 068 424
Transfert du revenu monétaire des BCN mis en commun	0	1 339 960 278
Total	0	0

Le traitement du bénéfice net/de la perte nette de la BCE enregistrés en 2004 et 2005 peut donc être retracé de la manière suivante :

<sup>1</sup> L'article 32.5 des statuts du SEBC précise que la somme des revenus monétaires des BCN est répartie entre elles proportionnellement à leurs parts libérées dans le capital de la BCE.

## Auditor's report

President and Governing Council  
of the European Central Bank

Frankfurt am Main

We have audited the accompanying balance sheet of the European Central Bank as of 31 December 2005 and the related profit and loss account for the year then ended as well as the notes. These annual accounts are the responsibility of the European Central Bank's Executive Board. Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those Standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of the European Central Bank as of 31 December 2005 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies as described in the first part of the notes.

Frankfurt am Main, 7 March 2006

KPMG Deutsche Treuhand-Gesellschaft  
Aktiengesellschaft  
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft



Wohlmannstetter  
Wirtschaftsprüfer



Dr. Lemnitzer  
Wirtschaftsprüfer

**Cette page, publiée par la BCE, est une traduction de courtoisie du rapport des commissaires aux comptes. En cas de différence d'interprétation, seule la version anglaise signée par KPMG fait foi.**

## **Rapport des commissaires aux comptes**

Au Président et au Conseil des gouverneurs  
de la Banque centrale européenne  
Francfort-sur-le-Main

Nous avons vérifié le bilan ci-joint de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2005 ainsi que le compte de résultat correspondant pour l'exercice clos à cette date et les annexes. L'établissement de ces comptes est du ressort du Directoire de la Banque centrale européenne. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à porter une appréciation sur les principes comptables suivis et les principales estimations retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi qu'à évaluer leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

À notre avis, les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2005 et des résultats de l'exercice s'achevant à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans la première partie des annexes.

Francfort-sur-le-Main, le 7 mars 2006

KPMG Deutsche Treuhand-Gesellschaft  
Aktiengesellschaft  
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Wohlmannstetter  
Wirtschaftsprüfer

Dr. Lemnitzer  
Wirtschaftsprüfer